



Assemblée Générale Constitutive

En l'an 2024 le 16 novembre, et à dix-huit heures,

Les personnes suivantes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider de la création d'une association. Les membres présents sont :

- BAGES Michel
- BALLINER Thomas
- CAPOLINO Maël
- HAMELIN Virginie
- HAMELIN Ulysse
- MARTIN Nathalie
- VIDAL Chantal

Les membres excusés sont :

- COIGNET Estelle

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour (en gras la délibération), à savoir :

1. Présentation du projet d'association : **Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dénommée Riòm Pop', dont le siège est à Riom, et dont l'objet est marqué dans les statuts.**
2. Présentation, discussion, et adoption des statuts : **Les statuts sont adoptés à l'unanimité.**
3. Désignation des membres du premier Conseil d'Administration : **BAGES Michel, BALLINER Thomas, CAPOLINO Maël, COIGNET Estelle, HAMELIN Virginie, MARTIN Nathalie et VIDAL Chantal sont élus membres du Conseil d'Administration à l'unanimité.**
4. Élection des membres du bureau : **CAPOLINO Maël est élu président à l'unanimité, et BALLINER Thomas est élu trésorier à l'unanimité.**

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

De l'Assemblée Générale constitutive, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres fondateurs.

Fait à RIOM, le 16 novembre 2024

Le président, CAPOLINO Maël :
BALLINER Thomas :

Le trésorier,

117

205